

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 61 titulaires, 0 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

#### RAPPORT N° 201208-03-DEV-

#### AÉRODROME D'HERRÈRE : RÉGULARISATION D'UNE DEMANDE DE DÉFRICHEMENT

M. LACOUR précise que dans le cadre de la servitude aéronautique de l'aérodrome d'Oloron-Herrère et des contrôles effectués par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), celle-ci avait constaté lors d'une visite, des non-conformités liées à des obstacles végétaux sur les parcelles B 485, partie 486, 487, partie 488, 489, partie 490, 491, partie 492, 493 et partie 494. La DGAC a donc demandé à la Communauté de Communes du Haut-Béarn, gestionnaire de l'aérodrome, d'y remédier.

Ainsi à l'été 2014, une campagne de dégagement de ces obstacles a été menée et s'est traduite par le défrichage sur une surface totale de 7 150 m<sup>2</sup> et qui a consisté en l'abattage, débardage, broyage in situ et évacuation du bois.

La CCHB régularise la situation par une demande de défrichage a posteriori, ceci étant convenu avec le service forestier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Les parcelles concernées sont B 485, 487, 489, 491, et 493 pour une surface totale de 4 160m<sup>2</sup>

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à régulariser la situation en déposant la demande de défrichage a posteriori,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY